

Département du Morbihan

Commune de Plouharnel

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique - Secteur Sud

Nord

Echelle 1 : 5 000

Autorisation du PLU le 9 décembre 2025

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 9 décembre 2025.

Le Maire,

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO	OBJET	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
01	Amenagement d'une piste cyclable - Plouharnel/Carnac	Commune	6193
02a	Amenagement d'un carrefour	Commune	332
02b	Amenagement d'un carrefour	Commune	701
02c	Amenagement d'un carrefour	Commune	497
03a	Elargissement de la voie communale de Brenantec pour l'accès à la Z.A.	Commune	55
03b	Elargissement de la voie communale de Brenantec pour l'accès à la Z.A.	Commune	560
03c	Elargissement de la voie communale de Brenantec pour l'accès à la Z.A.	Commune	76
03d	Elargissement de la voie communale de Brenantec pour l'accès à la Z.A.	Commune	352
03e	Elargissement de la voie communale de Brenantec pour l'accès à la Z.A.	Commune	249
04	Prolongement de la liaison douce vers les terrains de sport	Commune	1215
05	Prolongement de la liaison douce vers le Gouyantzeur	Commune	2342
06	Amenagement d'un parking relais	AQTA	2143
07	Zone de loisirs du Preleau	Commune	1738
08	Création d'une liaison piétonne	Commune	30
09	Equiptement public	Commune	1225
10	Amenagement d'une aire de covotuage	Commune	3800
11	Sécurisation du carrefour de Kerfourchelle	Commune	707

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES "MIXITE SOCIALE"

NUMERO	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
01	AQTA	3928
02	AQTA	2483
03	AQTA	2411
04	AQTA	2203
05	AQTA	1483

ZONAGE DU PLU

Uaa

Uab

Uba

Ubb

Us

UL

Ula

Ulb

Ue

1AU1

1AUa

1AUb

Alk

Aa

Ab

Ac

Ao

Na

Nds

Ni

NL1

NL2

NL3

Nm

Marge de recul des routes départementales

Emplacement réservé

Emplacement réservé "mixité sociale"

Secteur soumis à OAP

Secteur soumis à OAP mégalithique

Linéaire commercial (interdiction de changement des rez-de-chaussée commerciaux)

Servitude de résidence principale

Périmètre de diversité commerciale (hachures blanches)

PATRIMOINE NATUREL

Espace boisé classé

Eléments du paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Haie bocagère

Alignement d'arbres

Arbre isolé

Boisement à préserver

Espace vert à préserver

Zone humide

Marge de recul inconstructible des zones humides (5m)

Cours d'eau

Marge de recul inconstructible des cours d'eau

Plan d'eau

PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

Secteur soumis à l'application des procédures d'archéologie préventive

Mégalithe préservé au titre des monuments historiques

Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

Eléments du paysage à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Cône de vue

Mégalithe préservé au titre de l'article L151-19

Bâti patrimonial

Elément de paysage, patrimoine à protéger

Chemin et ses abords

Mur et muret

PREVENTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Zones soumises au risque de submersion marine

Zones soumises au recul du trait de côte à horizon 2050 (+20cm)

Zones soumises au recul du trait de côte à horizon 2100 (+60cm)